



INFORMATION PRESSE

— 10.02.11



LES 10 AVIS PUBLIES PAR L'ADEME EN 2010

Chaque année, l'ADEME se positionne sur un ensemble de sujets déterminants. Vous trouverez ci-dessous 10 « Avis de l'ADEME » élaborés au cours de l'année 2010 et classés par thématique : économie d'énergie, énergies renouvelables, déchets et qualité de l'air.

Economie d'énergie

L'éclairage économe : les lampes fluorescentes compactes (juin 2010) et l'éclairage à diodes électroluminescentes (novembre 2010)

L'éclairage représente 10% des consommations totales d'électricité. Il fait le plus souvent appel à des moyens thermiques de production qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre (gaz, charbon...). C'est pourquoi l'Union Européenne a fixé un calendrier de retrait progressif des ampoules traditionnelles de 25 à 100 watts allant jusqu'à l'arrêt de leur commercialisation au 1^{er} septembre 2012. L'ADEME fait le point, dans deux avis, sur les alternatives plus économes en énergie.

- Les lampes fluorescentes compactes (LFC) encore appelées lampes basse consommation (LBC) représentent **l'alternative la plus crédible** actuellement pour remplacer les lampes traditionnelles.
L'avis de l'ADEME sur les lampes fluorescentes compactes :
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23867>
- La diode électroluminescente (LED) constitue une technologie prometteuse en matière d'éclairage économe. **Cependant, en l'absence d'informations claires permettant au consommateur de juger de leurs performances et de leurs impacts sanitaires, l'ADEME n'est pas en mesure de faire la promotion des produits actuellement sur le marché.**
L'avis de l'ADEME sur l'éclairage à diodes électroluminescentes:
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23867>

Bénéfices environnementaux du compteur « Linky » novembre 2010

Le compteur Linky est un compteur télé paramétrable et communiquant, capable de stocker et véhiculer de l'information en amont (vers les gestionnaires de réseaux, par exemple) ou en aval (vers les clients notamment). L'ADEME estime qu'aujourd'hui le compteur Linky apporte des bénéfices en termes de comptage et de gestion du réseau électrique, voire de diminution du contenu de CO₂ du kWh électrique. Mais, les bénéfices pour le consommateur en matière de maîtrise de la demande restent théoriques.

L'ADEME recommande que **tous les consommateurs puissent avoir accès gratuitement aux informations essentielles sur leur consommation**. Les informations les plus adaptées et leur mode de communication, notamment en temps réel, devraient être validés dans le cadre d'expérimentations.

L'avis de l'ADEME sur le compteur Linky :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23867>

www.ademe.fr

Retrouvez ces informations sur Twitter. Pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Les biocarburants de 1^{ère} génération

novembre 2010

Un biocarburant est un carburant constitué de dérivés industriels (gaz, alcools, éthers, huile...), obtenu après transformation de produits d'origine végétal ou animal. Les biocarburants sont diffusés sous deux formes : le biodiesel et l'éthanol. En France, en 2010, le plan de développement des biocarburants prévoit leur incorporation dans les carburants routiers à hauteur de 7% du contenu énergétique.

Pour l'ADEME, la réduction drastique des consommations de carburants reste la priorité majeure. Les **biocarburants sont une des solutions** pour diminuer la consommation des transports routiers et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il reste des incertitudes sur l'impact du changement d'affectation des sols indirect¹ qui nécessitent la poursuite des travaux d'évaluation des bilans des biocarburants.

L'avis de l'ADEME sur les biocarburants de 1^{ère} génération :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23212>

Photovoltaïque : centrales solaires au sol (février 2010) et serres agricoles (novembre 2010)

Les énergies renouvelables sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. L'énergie solaire photovoltaïque connaît un fort développement depuis 2007 avec différents types d'installations : panneaux posés ou intégrés en toiture ou en façade, centrale solaire au sol ou plus récemment, serres agricoles. **De manière générale, l'ADEME privilégie les projets d'intégration de ce système aux bâtiments existants.** L'Agence fait le point, à travers deux avis, sur les projets de centrales au sol et de serres photovoltaïques.

- Les centrales solaires photovoltaïques nécessitent une certaine surface pour leur mise en place et peuvent pour ce faire occuper des terres agricoles ou forestières. **L'ADEME recommande que tout projet de centrale au sol fasse l'objet d'une réflexion globale**, menée à l'échelle d'un territoire, sur les zones d'implantation à privilégier. L'ADEME insiste sur l'**utilisation de terres** qui ne soient ni agricoles ni forestières et plus généralement sur l'implantation dans des zones déjà artificialisées **ne présentant pas de concurrence d'usage entre les sols** (friches urbaines, anciennes carrières, par exemple).

L'avis de l'ADEME sur les centrales solaires photovoltaïques :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23212>

- Les serres agricoles photovoltaïques consistent à intégrer, sur la structure d'une serre, des modules photovoltaïques pour produire de l'électricité. Selon l'ADEME, **les projets de construction de serres photovoltaïques comportent actuellement trop d'incertitudes techniques et agronomiques à moyen et long terme (productivité, fiabilité, durabilité) pour en assurer la promotion.**

L'avis de l'ADEME sur les serres agricoles photovoltaïques :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23212>

¹ Le développement de cultures énergétiques à des fins de production de biocarburants peut conduire à un changement d'affectation des sols (CAS), concrétisé par la disparition de prairies, de zones humides ou de forêt primaire ou encore le déplacement de cultures alimentaires. Le changement d'affectation des sols est dit indirect lorsqu'une culture énergétique remplace une culture alimentaire ; la culture alimentaire devant donc être produite ailleurs.

www.ademe.fr

Retrouvez ces informations sur Twitter. Pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Le traitement Mécano-Biologique des ordures ménagères (TMB)

mai 2010

Le traitement mécano-biologique (TMB) s'applique aux ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication étroite d'opérations de traitement et de tri mécaniques - permettant de fractionner les déchets et d'isoler progressivement certains éléments valorisables - et d'opérations biologiques telles que le compostage ou la méthanisation.

Selon l'ADEME, **le TMB constitue une contribution possible aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Le retour d'expériences des collectivités territoriales y ayant recours reste toutefois trop faible pour soutenir, à ce stade, la généralisation de ce mode de traitement.** L'ADEME invite les collectivités à une grande prudence lors du choix de cette filière et à n'y recourir qu'après examen comparatif avec les scénarii alternatifs envisageables. L'ADEME rappelle par ailleurs que la priorité est la réduction des déchets à la source.

L'avis de l'ADEME sur le traitement Mécano-Biologique des ordures ménagères

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20266>

La méthanisation

mai 2010

La méthanisation consiste en la dégradation de la matière organique par des micro-organismes en conditions contrôlées et en absence d'oxygène. Sous l'effet de la directive européenne du 19 novembre 2008 sur les déchets et des incitations financières mises en place dans le cadre de la politique française de lutte contre l'effet de serre, ce procédé fait aujourd'hui l'objet d'un fort regain d'intérêt.

Selon l'ADEME, la méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques puisqu'elle permet un double bénéfice de valorisation organique et énergétique. L'ADEME fait le point à travers deux avis :

- La méthanisation des déchets ménagers et industriels
L'Agence recommande, en préalable à tout projet, de procéder à l'étude des gisements organiques du territoire, avec une attention pour leur pouvoir méthanogène². La méthanisation doit s'inscrire dans une approche plus vaste de l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets.
L'avis de l'ADEME sur La méthanisation des déchets ménagers et industriels :
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20266>
- La méthanisation agricole
L'ADEME soutient le développement de la méthanisation agricole dont l'atout est de traiter les effluents d'élevage et les sous-produits agricoles au plus près de leur source et de produire une énergie renouvelable. L'Agence recommande d'ancrer cette pratique au sein du plan départemental de gestion des déchets et d'envisager le développement des unités de méthanisation en fonction des besoins du territoire afin d'optimiser l'installation ainsi que le traitement des déchets agricoles et organiques.
L'avis de l'ADEME sur la méthanisation agricole :
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20266>

² Capacité à produire du méthane

www.ademe.fr

Retrouvez ces informations sur Twitter. Pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Traitement des déchets par torche plasma **septembre 2010**

La torche à plasma est un dispositif applicable dans les procédés de traitement thermique par gazéification ou vitrification des déchets. Si l'application de la torche à plasma pour la vitrification de déchets dangereux est une solution éprouvée (vitrification de l'amiante principalement), son utilisation pour la gazéification des déchets non dangereux est actuellement en cours de développement. **Le retour d'expérience ne permet pas à ce jour de vérifier que cette technologie tienne ses promesses, tant sur les performances énergétiques et environnementales que sur le bilan économique.**

L'avis de l'ADEME sur le traitement des déchets par torche plasma :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20266>

Qualité de l'air

Plantes et épuration de l'air intérieur

décembre 2010

Le mode de vie urbain amène l'homme à passer près de 90% du temps dans des espaces clos où il est soumis à des expositions de polluants d'origines diverses. L'épuration de l'air intérieur par les plantes connaît un intérêt croissant.

Le programme de recherche Phyt'Air³ montre que dans les bâtiments, en conditions réelles d'exposition, l'efficacité d'épuration de l'air par les plantes reste à prouver. Par conséquent, **l'ADEME considère que l'argument « plantes dépolluantes » est à ce jour prématuré et peut être trompeur pour le public.** L'Agence conseille d'adopter des gestes simples pour améliorer la qualité de l'air intérieur, comme ouvrir les fenêtres tous les jours quelques minutes pour aérer.

L'avis de l'ADEME sur les plantes et épuration de l'air intérieur :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23865>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr

³ Développé par l'ADEME et les conseils régionaux Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.

www.ademe.fr

Retrouvez ces informations sur Twitter. Pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>